



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1438 III
SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2021

Crédit de 22 500 francs destiné aux équipements informatiques, de téléphonie et de wifi pour les locaux de la halle et des terrains extérieurs au centre sportif du Bois-des-Frères (PR-1438 III)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 67 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 22 500 francs, destiné aux équipements informatiques, de téléphonie et de wifi pour les locaux de la halle couverte et des terrains de tennis extérieurs au centre sportif du Bois-des-Frères, sis au 35, chemin de l'Ecu, commune de Vernier.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 22 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2026.

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Pierre Scherb

Le Président :

Amar Madani